

FORMULARIO DE INSCRIPCIÓN

Tierra Santa - Peregrinación de la Misión Latinoamericana de Montreal Nuestra Señora de Guadalupe



Del 10 al 21 de Mayo 2023

4 175\$/pers. : precio regular (en ocupación doble)

SR. / SRA. / SRTA.

Apellido _____

Nombre _____

*** Importante: el nombre y los apellidos deben ser los mismos que en el pasaporte

Dirección _____

Ciudad _____

Código postal _____

Tel. (residencia) _____

Tel. (trabajo) _____

Móvil. _____

Fecha de nacimiento : (jj/mm/aaaa) _____

Email : _____

*Importante: Adjunte una copia de su pasaporte al formulario de inscripción.

OCUPACIÓN DESEADA

(*Sujeto a disponibilidad - Cantidades limitadas*)

Habitación individual* : + 1065\$ (max. de 5 cuartos)

Habitación a compartir, nombre a precisar : _____

Me gustaría compartir una habitación con alguien del grupo

*Spiritours ofrece la posibilidad de emparejar, pero en circunstancias excepcionales, Spiritours no puede cubrir los costes adicionales de la ocupación individual si no podemos emparejarle.

INFORMACIÓN PERSONAL :

Persona de contacto en su ausencia : _____

Tel : _____

Alergias o restricciones alimentarias : _____

¿Es usted independiente? Es decir, ¿es usted capaz física y psicológicamente de participar en todas las actividades propuestas en el programa de este viaje sin estar acompañado o ayudado por un tercero? (Para el buen funcionamiento del viaje en grupo, Spiritours se reserva el derecho de rechazar a cualquier persona que se considere no suficientemente autónoma y que no esté acompañada).

Sí No, indique el nombre de la persona que le acompañar: _____

Condiciones médicas especiales: _____

¿Dónde se enteró de este viaje? _____

Planétair : Crédito de compensación de gases de efecto invernadero (GEI) - opcional

Compensa tus emisiones (10\$, 20\$, 30\$ etc.) : _____ \$

*Por favor, consulte www.planetair.ca para más información

Seguro de viaje Croix Bleue

Póngase en contacto con nosotros para conocer la prima de su seguro.

Su firma indica que ha leído las condiciones de Spiritours y que las acepta.

Fecha : _____ Firma : _____

Envíelo a la siguiente dirección Spiritours, 3774 Queen Mary Road, Suite 306, Montreal, H3V 1A6.

No olvide incluir su cheque de depósito de 750 dólares (+ el seguro si es necesario) a nombre de Spiritours. Le sugerimos que incluya también un cheque posfechado con fecha del 9 de enero 2023 para el saldo final.

Autorización de pago con tarjeta de crédito

Tierra Santa - Peregrinación de la Misión Latinoamericana de Montreal
Nuestra Señora de Guadalupe
Del 10 al 21 de Mayo 2023

DEPÓSITO

Por la presente, yo, _____
autoriza a Spiritours (o a sus proveedores de servicios de viaje) a cargar en mi tarjeta de
crédito la cantidad de* _____ \$ para la fianza y el seguro en el
momento de la inscripción.

*No olvide incluir el importe del seguro si es necesario.

Tipo de tarjeta (Visa, MasterCard**): _____

Número de tarjeta de crédito: _____

Expiración: _____

CVV: _____ (3 números de seguridad en el reverso de la tarjeta)

Fecha: _____ Firma: _____

SALDO

Por la presente, yo, _____
autoriza a Spiritours (o a sus proveedores de servicios de viaje) a cargar en mi tarjeta de
crédito la cantidad de _____ \$ para el saldo 60 días antes
de la salida.

Tipo de tarjeta (Visa, MasterCard**): _____

Número de tarjeta de crédito: _____

Expiración: _____

CVV: _____ (3 números de seguridad en el reverso de la tarjeta)

Fecha: _____ Firma: _____

N.B. 50 de descuento si el pago completo se realiza con cheque, incluyendo la fianza y el seguro.

ATTESTATION DE REFUS D'ASSURANCE VOYAGE

1. Identification du client

Nom du client	Destination
Date du départ	Durée du voyage (nombre de jours)

2. Analyse de couverture par votre assurance voyage

Il est de l'intérêt du client de vérifier sa couverture d'assurance voyage auprès de son assureur lors de l'inscription.

2.1 J'ai une condition médicale connue et celle-ci est couverte.
 Oui Non

2.2 Je suis couvert pour les frais imprévus suivants :

Soins médicaux d'urgence <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Somme assurée : _____ \$ Franchise : _____ \$ Les traitements en hôpital privé sont-ils couverts? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Annulation et Interruption <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Somme assurée avant le départ : _____ \$ Somme assurée après le départ : _____ \$ Délai pour aviser mon assureur d'une annulation ou interruption : _____

2.3 Mon assureur m'offre un service d'assistance voyage en français en cas d'urgence, disponible **24 h sur 24**.
 Oui Non

2.4 La personne devant faire les démarches auprès du régime provincial d'assurance maladie pour la partie remboursable par le régime public est :
 Moi-même Mon assureur

3. Attestation de refus

En toute connaissance de cause, **je décline**, en mon nom et au nom des personnes apparaissant à mon dossier, l'offre d'assurance voyage proposée par mon conseiller en voyage.

Je dégage l'agence de toute responsabilité pour toute perte pouvant résulter de mon refus.

3.1 Les garanties pour lesquelles je refuse la couverture d'assurance proposée par mon agence de voyage sont :

<input type="checkbox"/> Soins médicaux d'urgence	<input type="checkbox"/> Annulation/Interruption
<input type="checkbox"/> Accident	<input type="checkbox"/> Bagages

4. Signature du client

X Signature du client	Date de la signature
---------------------------------	----------------------

Conditions générales

Dépôt et paiement

Un dépôt de 750 \$ pour les voyages en avion ou 25 % du montant total pour les voyages en autobus est requis au moment de votre réservation ainsi que la prime d'assurance-annulation, si désirée. Le solde devra être payé au complet au moins 60 jours avant le départ pour les voyages en avion et 45 jours avant le départ pour les voyages en autobus. En cas de retard pour le paiement final, notez que la réservation sera automatiquement annulée, entraînant les frais d'annulation sous-mentionnés.

Note importante : certains voyages et événements spéciaux peuvent être assujettis à des conditions particulières de réservation, d'acompte et de date de paiement final.

Frais d'annulation

Pour les voyages en avion

Jusqu'à 60 jours avant le départ : 750 \$ de pénalité.
À moins de 60 jours du départ : aucun remboursement.
Changement de nom : 100\$ à 500\$ de pénalité, selon les conditions du transporteur. À moins de 60 jours toute modification sera considérée comme une annulation.

Pour les voyages en autobus

Jusqu'à 45 jours avant le départ : 25 % du montant total.
De 45 à 21 jours avant le départ : 50 % du montant total.
À moins de 21 jours avant le départ : aucun remboursement.
Changement de nom : 100 \$ de pénalité.

Note importante : certains voyages et événements spéciaux peuvent être assujettis à des conditions particulières d'annulation.

Spiritours se réserve le droit d'annuler un voyage si le nombre de participants n'est pas atteint à la date limite, un remboursement complet représentera le règlement définitif envers le passager. Spiritours se réserve aussi le droit de repousser la date limite à 45 jours du départ, de changer les dates du voyage ou la compagnie aérienne au besoin. Si pour des raisons de force majeure le voyage doit être suspendu par Spiritours, ce dernier se réserve le droit de reporter à des dates ultérieures ou d'annuler, mais ne sera pas responsable des sommes non-remboursables déjà versées aux fournisseurs. Spiritours ne saurait être tenu d'intervenir lors de difficultés entre les autorités d'un pays et un membre du groupe qui ne se serait pas conformé aux lois, coutumes, règlements et traditions du pays d'accueil.

Assurances

Les voyageurs sont invités à se procurer une assurance-annulation dans le cas où, pour des raisons majeures (maladie, blessure ou décès survenant à eux-mêmes ou à un membre de leurs proches), ils devaient annuler leur voyage avant le départ ou modifier l'itinéraire en cours de route. De plus, nous recommandons fortement de prendre une assurance médicale. Le coût des assurances n'est en aucun cas remboursable.

Les voyageurs doivent prendre connaissance dans leur contrat d'assurance de la nature de la garantie, des risques assurés, des exclusions, limitations et réductions de garanties, ainsi que des procédures de résiliation que contient le produit d'assurance.

Réclamation

Vous devez aviser le représentant de Spiritours le plus rapidement possible de toute réclamation éventuelle. À l'étranger, vous devez immédiatement communiquer avec votre accompagnateur ou la direction de l'hôtel afin que la situation puisse être corrigée.

Prix indiqués

Sauf en cas d'indication contraire, tous les prix sont en dollars canadiens. Les prix sont sujets à changement jusqu'à 30 jours avant la date du départ en cas de hausse du prix du carburant imposée par le transporteur ou une augmentation du taux de change de plus de 5% depuis la date de publication du prix du voyage. Si la modification du prix de votre voyage est égale ou supérieure à 7% du prix original, vous pouvez demander de vous faire rembourser ou d'échanger votre voyage contre un autre, similaire.

Responsabilité de Spiritours

Spiritours ne peut être tenu responsable des actes, oublis, erreurs ou événements, pertes, dommages ou accidents durant le voyage, ainsi que des retards ou annulation dus à une entreprise de transport. Spiritours ne peut être tenu responsable de quelque dommage subi par le voyageur pour maladie, blessure, perte, incommodité ou anxiété. Spiritours décline également toute responsabilité quant à tout dommage découlant d'un acte gouvernemental, de troubles politiques, grèves, actes fortuits. Spiritours n'effectuera aucun remboursement quelles que soient les circonstances d'un retour prématuré ou d'une partie non complétée, ni pour les services non utilisés par les voyageurs. La responsabilité de Spiritours découlant du défaut de fournir un service ou un avantage décrit dans le présent document est limitée au coût de tel service ou avantage.

Responsabilité du voyageur

Le voyageur est responsable de s'informer sur les exigences d'entrée et de sortie du pays qu'il prévoit visiter. Dans l'éventualité que le voyageur ne possède pas la documentation requise, il pourrait se voir refuser le passage par les autorités.

Le voyageur s'engage à accepter toute directive raisonnable relative au forfait émis alors que le passager est à l'étranger. Dans le cas où un passager aurait une conduite préjudiciable aux autres voyageurs ou aux fournisseurs de services, et persistait dans sa conduite malgré un avertissement formel du fournisseur de services ou de son représentant, le passager serait expulsé du groupe et devrait assumer tous les frais occasionnés par sa conduite y compris tous les frais supplémentaires que le passager devrait déboursier pour son hébergement, nourriture et transport.